

# Retour sur une élection municipale où le taux d'abstention avait atteint les 88 % !

**F**in juillet 1790, un grand désordre règne à La Tour-du-Pin et rien ne permet de tenir la population dans « les limites d'une sage liberté ».

Ainsi, le 30 juillet, le conseil municipal se plaint du non-respect des règlements de police alors qu'ils ont déjà été publiés deux fois. On recommence une troisième fois avec un abondant affichage, sans aucun effet.

## Devant la situation le maire quitte son poste

Au mois d'août, nouvelles plaintes du conseil : « Il y a des abus, dommages aux clôtures, vols de fruits. La douceur avec laquelle on a

fait appliquer le règlement devient de l'impunité. » C'est un véritable laxisme !

Ce sont peut-être ces désordres qui décident le maire, le Sieur Coche, à démissionner prétextant de son grand âge et de sa surdité. En septembre, on élit à sa place, André Picot, médecin à Charvin.

C'était le moment de renouveler la moitié des officiers municipaux et les notables. Il fallait également remplacer le procureur de la commune, Laurent-Vincent Lhoste qui venait de mourir.

Les élections se déroulent le 14 novembre. Hélas, l'ardeur est bien faible, puis-

que sur 418 électeurs inscrits, seulement 50 répondent à l'appel. C'est encore le curé Chapuis qui est élu président.

## Nouvelle vague de démissions en masse après le passage aux urnes

De nombreux différents existent entre les membres de l'administration municipale et les élus. Une grave crise survient mais les registres conservés à la mairie n'en disent rien.

Quoi qu'il en soit, le maire Picot convoque le conseil le 19 novembre 1790 et donne sa démission, il prétend qu'il ne peut concilier ses fonctions de maire avec les

soins qu'il doit aux malades.

À sont tour, le curé Chapuis explique « l'incompétibilité » de sa fonction de curé avec celle d'officier municipal et de président. Il précise que « le peu d'accord qui règne entre la municipalité et le chef de la garde nationale, l'oblige comme ministre de paix, à donner sa démission ».

Devant ces oppositions, le secrétaire Gallet déclare cesser ses fonctions de secrétaire immédiatement et quitte sur le champ l'assemblée en laissant même sur le bureau le registre ouvert.

Jean-Jacques **BUIGNÉ**  
d'après L'abbé Martin



**1790 : C'est en chair, dans l'église romane de La Tour-du-Pin, que le curé Chapuis annonce les élections. Plus tard, il sera contraint de prêter serment à la constitution avant de démissionner : « Le peu d'accord qui règne entre la municipalité et le chef de la garde nationale, m'oblige comme ministre de paix, à donner ma démission ».**